



MISSION ESP : Comme à la braderie, tout se négocie !

Alors que notre organisation syndicale se bat tous les jours pour faire respecter le protocole national de sécurité auprès de la DAP, **QUID sur la DISP de Lyon ?**

Le drame d'Incarville, fait-il déjà partie du passé ?

Non, c'est le risque quotidien que courent nos agents armés et non armés exposés sur la voie publique.

Cher(e)s, cadres de notre direction interrégionale, nous vous demandons de respecter vos agents en vous référant à la doctrine d'emploi. Il en va de votre responsabilité. Ne vous cachez pas derrière une obligation de faire qui pourrait mettre en péril la vie de nos collègues.

FO Justice Lyon vous demande :

- **De limiter** le panachage, au cas d'urgence, pour les escortes 1 et 2 comme prévu dans la note du 20 février 2025. Vous ne pouvez faire tout et n'importe quoi.
- **De stopper** vos prises de décisions sans note officielle et en dehors du cadre réglementaire.

La plupart des missions sont programmées, pourquoi aucune anticipation pour les sécuriser ?

Si une mission ne peut être assurée faute de moyens ou d'effectifs suffisants ? Et bien soit... Assumez et prononcez une « impossibilité de faire ».

Concernant le GRAP, encore une spécificité de notre DISP ?

La réévaluation des niveaux d'escorte ne doit pas se faire en comité restreint, vous devez tenir compte des remontées du terrain. Trop de personnes détenues sous-évaluées et sous-estimées. **Le commanditaire d'Incarville l'avait été d'ailleurs, avant que n'arrive le drame.**

Sans parler des profils **crim-org** en nombre hébergés hors des établissements dédiés et des **TIS** qui se promènent en établissement pour réinsertion active...

FO Justice Lyon restera vigilant à l'application stricte de la doctrine d'emploi.

FO Justice Lyon est et restera toujours acteur pour la sécurité et les conditions de travail des personnels.

FO Justice Lyon félicite l'ensemble des collègues ESP qui chaque jour, répondent présent, malgré un manque de considération à leur égard.

Pour FO Justice, la classification des établissements s'impose.

1 profil de détenu = 1 établissement.

UISP - FO Justice LYON
Le 27 octobre 2025

